

**** Mgr Perraud.**—Mgr Perraud, l'illustre évêque d'Autun et membre de l'Académie française, devait être créé cardinal dans le consistoire de mai dernier. Malheureusement les difficultés survenues en France au sujet de la loi des Fabriques ont empêché cette création. Les *Annales Catholiques*, numéro du 2 juin, publient à ce sujet l'article suivant :

FRANCE.

AUTUN.—On sait que dans le dernier consistoire, Mgr Perraud, évêque d'Autun, n'a pas été proclamé cardinal. Il est cependant certain que le gouvernement français, à un certain moment, avait consenti à sa nomination. Le pape Léon XIII, qui désirait depuis longtemps revêtir de la pourpre ce prélat éminent, lui envoya aussitôt le billet cardinalice. Mgr Perraud écrivit à l'Académie française, dont il est membre, pour lui faire part de la nouvelle, qu'il fit en même temps annoncer dans la *Semaine religieuse* d'Autun.

Plus tard le gouvernement se ravisa et retira son consentement, parce qu'il avait appris que Mgr Perraud avait manifesté sa désapprobation au sujet du décret sur la comptabilité des fabriques. On prétend que le retrait du consentement gouvernemental se serait croisé avec le billet cardinalice adressé à Mgr Perraud. Dès lors, l'évêque d'Autun ne pouvait plus être cardinal de *couronne* ou français, puisque son gouvernement refusait de le présenter; mais il aurait pu être nommé cardinal de *curie* ou romain. Le pape Léon XIII ne voulut pas recourir à cet expédient; seulement, ne pouvant pas nommer Mgr Perraud comme il le désirait, il s'abstint de nommer d'autres cardinaux français. Il résulte de là que si un conclave était appelé à se réunir, les cardinaux français se trouveraient dans une infériorité de nombre très regrettable vis-à-vis des autres cardinaux de couronne.

Il faut espérer que ces difficultés s'arrangeront et qu'à un autre consistoire le pape pourra proclamer Mgr Perraud en même temps que d'autres cardinaux français. Nos intérêts nationaux souffriraient trop de la prolongation de ce conflit.

Le célèbre Rosmini se trouva autrefois, mais pour d'autres raisons que Mgr Perraud, dans la même situation. Il reçut le billet cardinalice, mais ne fut pas proclamé en consistoire et mourut sans avoir été cardinal.

.

**** Evêques français.**—Les évêques français dont la nomination (1) avait paru dans le journal officiel du 29 janvier, ont été préconisés dans le dernier consistoire.—Ce sont :

1° Mgr Fulbert Petit. Il est nommé archevêque de Besançon en remplacement de Mgr Ducellier, décédé l'année dernière. Mgr Petit était évêque du Puy depuis 1887. Il avait été sacré le 25 juillet. Il est né le 27 juillet 1832 à Saint-Fort-sur-Gironde, département de la Charente-Inférieure.

2° M. l'abbé Henri Pelgé, vicaire-général de Paris. Il est nommé évêque de Poitiers où il remplace feu Mgr Juteau. Il est né à Paris en 1837. Il est archidiacre de Sainte-Geneviève.

3° M. l'abbé Stanislas Touchet, vicaire capitulaire du diocèse de Besançon. Il est nommé évêque d'Orléans. Il succède à Mgr Coullié, actuellement archevêque de Lyon. Il est né en 1848.

4° M. l'abbé Louis Abel Gilbert, vicaire-général du diocèse de Limoges. Il est nommé évêque du Mans en remplacement de Mgr Labouré actuellement archevêque de Rennes. Il est né en 1849. Il a été professeur de philosophie, aumônier et curé.

(1) Pour les nominations d'évêques en France voyez l'article "*Droit et Privilège*" publié dans la "*Partie Légale*" du présent numéro.